

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 25 mai 2021

Présents : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M.THELLIER Roger, M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric, Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. AMIOT Christophe, M GERARD Stéphane, Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. HESLOUIN Guillem, Mme OLIVIER Linda, Mme JEHAN Marina.

Ayant donné pouvoir :

Mme HAMEL Valérie ayant donné pouvoir à M. GARNIER Patrice

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

M. PICOT Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 6 avril 2021 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 sujets :

- Marché programme voirie 2021 : désignation de l'entreprise
- Devis des différentes études concernant l'extension des ateliers
- Motion concernant la RD 481 suite à une pétition des riverains

M. GARNIER donne lecture des cartes de remerciements suite aux décès de

-

- M. Michel JOSSEAUME, père de Linda OLIVIER,
 - M. Sylvain ROUSSEAU, époux d'Isabelle, agent communal,
 - M. Paul MARTIN, Maire Honoraire de PARIGNY (Maire de 1983 à 1989)
- Et renouvelle au nom du conseil municipal ses sincères condoléances.

Il donne également lecture d'un courrier de remerciement de M. le Maire de Moulines pour avoir donné quelques pavés pour la réfection du parking de la salle des fêtes de Moulines.

Ordre du jour

Travaux SDEM - Cadence d'amortissement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer la durée d'amortissement des biens amortissables pour notre strate démographique. En effet, les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants sont tenues d'amortir les subventions d'équipement versées.

Le conseil municipal **DECIDE** de fixer à 10 ans la durée d'amortissement des immobilisations acquises au compte 2041582 Subventions d'équipement versées - Autres groupements Bâtiments et installations, à compter du 1^{er} janvier 2022,

Commune déléguée de PARIGNY : Rénovation d'éclairage public Résidence St Laurent » APS 391035

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour les travaux de Rénovation d'éclairage public **Résidence St Laurent** effectuées par le SDEM. Le coût prévisionnel de ce projet est de 12 000 € HT. La participation de la commune de GRANDPARIGNY s'élève à environ 6 750 €.

Les membres du conseil décident la réalisation des travaux de Rénovation d'éclairage public **Résidence St Laurent** » sous maîtrise d'œuvre et ouvrage du SDEM et acceptent une participation de la commune de 6 750 €,

Subventions annuelles aux associations – Vote complémentaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération en date du 23 février dernier relative au vote des subventions annuelles aux associations. Cette délibération prévoyait un vote complémentaire aux associations du pôle territorial de ST HILAIRE.

Le conseil municipal à l'unanimité, complète comme suit le tableau des subventions aux associations,

		2021
	Désignation	
1	Association Sportive du Collège Jules Verne	170.00 €
2	APE Collège Jules Verne	200.00 €
3	Foyer Socio éducatif	775.00 €
4	Association sportive de l'Immaculée Conception	170.00 €
5	Groupement SHVL Football	1 485.00 €
6	3AS (Association d'Aide Alimentaire de la Sélune	1 250.00 €
7	Association Aider	1 375.00 €
8	Resto du Cœur	575.00 €
9	Association d'aide aux malades à domicile	360.00 €
10	Secteur d'Action Gérontologique	150.00 €
11	Association de promotion du Lycée Agricole du Manoir Jumping	425.00 €
12	Amicale des Sapeurs-Pompiers	- €
13	Avenir athlétisme de Mortain	- €
	sous total (2)	6 935.00 €

Fonds d'aide aux jeunes

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour la contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes. Le montant de la participation s'élèvera à 0.23 € par habitant, soit 632.73 €

Opération « Chéquier Loisirs »

Monsieur le Maire donne le bilan de l'opération « Chéquier Loisirs » de l'année 2020-2021.

81 carnets d'une valeur de 30 € ont été retirés en mairie contre la somme de 3 €. A ce jour 315 chèques ont été utilisés auprès de 6 associations et commerçants partenaires (loisirs, sport, culture). Le coût de cette opération s'élève à 945 € .

Compte tenu du succès de cette opération, le Conseil Municipal décide de renouveler cette action pour 3 ans,

Commune déléguée de CHEVREVILLE - Echange de terrain avec versement d'une soulte au profit de la commune :

Le Conseil Municipal,

- Autorise l'échange des parcelles 133ZB83 et 133ZD153 partie (2 lots d'environ 700 m² + 250 m² chemin d'accès) moyennant le versement d'une soulte,
- Cette soulte sera calculée suivant la superficie des lots après bornage en faveur de la commune avec les bases de prix ci-dessus énumérées.
- Désigne la SARL Patrick ZUBER, géomètre à BONCHAMP-LES-LAVAL (Mayenne) pour établir le document d'arpentage, les frais étant à la charge de la commune.
- Désigne Me Paul-Henri MARTIN, Notaire à ST HILAIRE DU HARCOUET pour la rédaction de l'acte notarié. Les frais étant séparés pour moitié entre les 2 parties.

Travaux d'aménagement du bourg de CHEVREVILLE – Avenant N° 2 au marché – Lot n°1

M. GARNIER Patrice rappelle que les travaux d'aménagement du bourg de CHEVREVILLE se terminent. L'entreprise PIGEON TP NORMANDIE, adjudicatrice des lots N° 1 et 3, présente l'avenant N° 2 au lot N° 1 reprenant les travaux supplémentaires ainsi que les travaux supprimés lors de la réalisation du chantier, cet avenant étant validé par le Cabinet TECAM, maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte l'avenant N° 2, d'un montant de 19 727.46 € HT

M. DANIEL Gilbert et M.JAMES Philippe précisent que les études pour résoudre les problèmes d'inondation récurrents ont commencé en 2012. La commune de CHEVREVILLE seule, n'aurait pas pu réaliser l'ensemble de l'aménagement du bourg en une même opération sans la création de la commune nouvelle. Ces travaux auraient été réalisés sur plusieurs années.

Commune déléguée de MILLY – Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du logement communal.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Société APROMO pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation d'un logement communal de MILLY pour un montant de 7 490 € HT, soit 8 988.00 € TTC.

Une réunion de la commission de travaux va être fixée avec le Cabinet APROMO pour décider des travaux à réaliser.

Extension des Ateliers techniques – Consultation des différents cabinets d'Etudes

Monsieur le Maire indique que les dossiers concernant l'extension des ateliers techniques avancent. Il a lancé une consultation des différents cabinets pour une étude de sol, diagnostic amiante et plomb, mission SPS et le contrôle technique.

Le conseil municipal retient les entreprises suivantes, mieux disantes

- La société FONDASOL, pour l'étude de sol, pour un montant de 3 643.00€ HT, soit 4371.60 € TTC
- La société MAPAMA, pour le diagnostic amiante et plomb, pour un montant de 533.33 € HT, soit 640 € TTC
- Le Cabinet COORDO SPS et OPC pour une mission SPS, pour un montant de 1 616.00 € HT, soit 1 939.20 € TTC
- La Société SOCOTEC pour le contrôle technique, pour un montant de 3 500.00 € HT, soit 4 200.00 € TTC

Travaux de réfection des revêtements de voirie de Grandparigny - Résultats de la consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été effectuée pour les travaux de réfection des revêtements de voirie de Grandparigny.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, la Société PIGEON TP NORMANDIE pour un montant TTC de 143 702.28 € T.T.C,

Questions et informations diverses

M. GARNIER Patrice donne lecture des devis signés depuis la dernière réunion en date du 6 avril.

Mme HAMEL Marie-Claude informe que l'entreprise HORIZON réalise actuellement la pose des fourreaux pour les panneaux d'affichage électoraux. M. DANIEL précise que l'entreprise intervient également sur CHEVREVILLE.

M. GARNIER relate la réunion qui a eu avec Manche HABITAT et M. LAMARE Architecte. La dotation de 6 logements HLM est confirmée. 4 T3 et 2 T4 seront construits.